



Nombre de conseillers	14
En exercice	14
Présents	11
Votants par procuration	0
Absents	3
Total des votes	11

7.5

L'an deux mille vingt cinq, le deux juin 2025 à 17h00, les membres du Bureau Exécutif de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 28 mai 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. BONVOISIN, M. HANGARD, Mme DUONG, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, Mme. DUTILLOY, M. COUREL, M. PLATEL, M. SIMON

ELUS ABSENTS :

M. MARIE, M. TIMON, M. DOUYERE

N°DEL_0067_2025 Subventions aux associations

Les relations entre associations et pouvoirs publics sont aujourd'hui très développées. La vitalité du secteur associatif n'est plus à démontrer, les associations occupent dans de nombreux domaines une place privilégiée.

Les actions de nombreuses associations viennent en soutien ou en complément de celles des pouvoirs publics ; elles ont vocation à les inspirer. Ainsi, les associations aux côtés des pouvoirs publics pour la mise en œuvre d'actions au service de l'intérêt général, dans une démarche partenariale privilégiée doivent être encouragées car elles sont de nature à favoriser l'initiative associative et l'innovation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L5211-10 et L5215-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°100-2022 du 29 septembre 2022 fixant les délégations du conseil au bureau exécutif,

CONSIDÉRANT l'intérêt de soutenir les associations du territoire,

CONSIDÉRANT les subventions attribuées pour l'année 2024,

CONSIDÉRANT La demande de subvention transmise par l'association Rougemontier Activités,

CONSIDÉRANT la demande transmise par le club de foot de Vla de Rise dans le cadre de la lutte contre le harcèlement dans le milieu du sport

*Le Bureau Exécutif décide,
Après en avoir délibéré
A l'unanimité,*

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes dans le cadre des crédits budgétaires 2025 :

Envoyé en préfecture le 17/06/2025

Reçu en préfecture le 17/06/2025

Publié le 17/06/2025

S²LO

ID : 027-200065787-20250602-DEL_0067_2025-DE

Associations	Attributions 2024	Demandes	Propositions 2025
Rougemontier Activités		Non précisé	900 €
Club de foot – Val de Risle			450 €
TOTAL			1350 €

- **D'AUTORISER** le Président ou son Représentant, à signer les conventions avec les associations si nécessaire, et en particulier lorsque la somme de la subvention est supérieure à 500 euros.

Pont-Audemer, le 2 juin 2025
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL